

Conseils pour le joueur compétiteur

1. Que signifie s'inscrire à un tournoi homologué par la F.F.T.?

- S'inscrire à un tournoi en simple, en doubles, pour une épreuve open, seniors plus, multichances, jeunes, galaxie, c'est respecter les règlements sportifs établis par la F.F.T. pour le bon déroulement de la compétition ; les règlements sont consultables sur le site de la F.F.T. http://www.arbitrage.fft.fr/reglements/
- Pour cela, le joueur adopte un comportement fair-play sur le court et dans l'enceinte du club pour entretenir une ambiance conviviale et sportive avec le comité de tournoi, le club organisateur, la gérance, les autres participants et le juge-arbitre.
- De plus, le joueur se tient à la disposition du juge-arbitre pour participer au tournoi et règle son inscription lors de sa première convocation pour l'ensemble des épreuves auxquelles il participe.

2. Comment s'inscrire à un tournoi?

- Le joueur est en possession d'une licence F.F.T. du millésime en cours portant la mention « En compétition » (licence club ou web). Si le joueur a déjà été classé des années auparavant en 3ème série, il se doit de demander un classement auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) avec l'aide de son club.
- Il existe plusieurs possibilités pour s'inscrire :
 - o Par « Mon Espace Tennis » https://mon-espace-tennis.fft.fr/ (MET)
 - O Par email indiqué sur l'affiche du tournoi en précisant : nom, prénom, numéro de licence, classement, numéro de mobilis, épreuve(s) souhaitée(s), des éventuelles indisponibilités (motif sérieux).
 - o En club en remplissant une fiche d'inscription accompagnée du règlement pour l'ensemble des épreuves.

N.B.: Il est prévu de mettre en place prochainement le paiement en ligne des inscriptions au tournoi, il est donc souhaitable de s'habituer à régler son engagement lors de son inscription.

- Le joueur recevra une confirmation d'inscription par email de la F.F.T. pour une inscription par le « MET », par email du juge-arbitre. A défaut, il est conseillé de contacter le juge-arbitre pour s'assurer de la bonne réception de son inscription.

3. Comment connaître la(les) surface(s) de jeu?

- La surface de jeu est consultable sur l'affiche du tournoi consultable sur le site de la ligue et sur les tableaux d'affichage dans les clubs. S'il existe plusieurs surfaces de jeu possibles, elle sera précisée pour chaque série ou fin de tableau.

4. Comment prendre connaissance des éventuels gains sur le tournoi?

- Les gains par série sont indiqués sur l'affiche du tournoi.

5. Comment se renseigner sur sa première convocation au tournoi?

- Le joueur est invité à prendre connaissance de son horaire de match, disponible au minimum 48 heures avant :
 - o En consultant le site de la ligue « tournois en cours » (fichier actualisé par le juge-arbitre).
 - o Auprès du juge-arbitre.
- Le joueur confirmera sa convocation au juge-arbitre par SMS ou email, à défaut le juge-arbitre enverra un SMS de convocation.

6. Comment dois-je m'organiser pour ma première convocation?

- Il est conseillé au joueur de :
 - O Se présenter quinze minutes avant l'heure de convocation à la table d'arbitrage.
 - o Présenter sa pièce d'identité à la table d'arbitrage.
 - o Respecter la durée de l'échauffement, soit cinq minutes.
 - O Annoncer le score et les fautes de mon adversaire à haute-voix.

7. A la fin de mon match, que dois-je faire?

- Perdant ou gagnant, le joueur se rend à la table d'arbitrage (juge-arbitre et/ou personne du comité de tournoi):
 - o Rendre les balles et donner le résultat du match avec le score.
 - o Prendre connaissance de son prochain horaire en cas de victoire et confirmer.

Si le juge-arbitre ou le comité de tournoi est dans l'incapacité de le renseigner sur son prochain horaire, le juge-arbitre enverra un SMS au joueur le plus tôt possible.

 Préciser s'il souhaite participer à une éventuelle consolante qui lui sera proposée par le juge-arbitre (selon les règles établies par le comité de tournoi) ou à une fin de tableau; ces deux épreuves ne sont pas obligatoires et systématiques, le joueur doit confirmer son engagement.

8. Je ne peux pas me rendre à ma convocation, comment dois-je procéder ?

- Prévenir le plus tôt possible le juge-arbitre pour éviter que mon adversaire se déplace.
- Régler son engagement si cela n'a pas été fait à l'inscription.
- Présenter un certificat médical dans les 48 heures du forfait dans le cas d'une blessure ou raison médicale.